

Montréal, le 12 décembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques
tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel
Dossier de la Régie : R-3972-2016**

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu votre correspondance du 9 décembre 2016, indiquant qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le distributeur) ne sera pas en mesure de déposer son rapport le 15 décembre, étant donné la charge de travail associée aux audiences concernant sa demande tarifaire qui ont lieu présentement. Le distributeur estime pouvoir déposer son rapport **au plus tard le 19 décembre à 16 h** et demande à la Régie de lui accorder ce délai.

La Régie accorde au distributeur le délai demandé pour les motifs évoqués. Par souci d'équité, elle octroie à Gazifère et Gaz Métro le même délai pour déposer leur propre rapport.

La Régie rappelle qu'elle entend rendre publics tous les rapports à la même date, incluant les rapports préparés par les experts qu'elle a mandatés. Par conséquent, elle demande à Hydro-Québec, Gazifère et Gaz Métro de ne pas rendre public leur rapport avant que la Régie ne l'ait fait sur son site internet.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

c. c. Participants